

# St-Point-Lac fait le point

2021 s'achève, l'équipe municipale vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

## Sommaire

**Vie associative** page 2

- Club de l'Amitié

- Gymnastique

- Echo du Lac

**Bibliothèque** page 2

**Jardin partagé** page 3

**Cadre de vie** page 3

**Page pratique** page 4

- Histoires d'eaux

- Année électorale

- Etat civil

- Agenda



2022 approche et l'évolution de la situation sanitaire ne nous permet pas encore de renouer avec la traditionnelle cérémonie des voeux. Certes, les outils numériques développés en renfort du site internet, à savoir le compte Facebook et l'application Maires et Citoyens, nous permettent de communiquer, mais ils ne sauraient pour autant se substituer à la richesse de l'échange direct. Des moments de convivialité ont néanmoins pu avoir lieu, avec notamment le lancement du jardin partagé, la fête des Mères,

l'ouverture de la saison estivale proposée et organisée par l'Echo du Lac, ou encore la cérémonie du 11 novembre : autant d'occasions de rencontres au cours desquelles se tisse le lien social si précieux en ces temps d'incertitude. Faire de Saint-Point-Lac un village où il fait bon vivre constitue le coeur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous souhaitons ardemment poursuivre et encourager ces rencontres, porteuses d'une meilleure connaissance des un.e.s et des autres et partant, d'un mieux vivre ensemble. C'est également dans cet état d'esprit que nous vous présentons nos meilleurs voeux pour l'année nouvelle.

Que 2022 vous apporte, à toutes et tous, santé, joie et bonheur.

## **C**lub de l'Amitié Les Grangettes / Saint-Point-Lac

Après dix-huit mois sans activité, la vie du club a enfin repris avec un repas de rentrée à l'Escale fin octobre, moment de retrouvailles et de convivialité apprécié de tous. Les habitués ont retrouvé jeux de cartes et Scrabble le 9 novembre. L'ambiance était au rendez-vous avec un goûter et des bulles pour l'anniversaire du Président du club. Mais la dégradation sanitaire nous a depuis contraints à suspendre à nouveau nos activités. Mais dès que



la situation s'améliore, n'hésitez pas à rejoindre le club. Nous vous accueillerons avec grand plaisir les mardis de 14 à 18 heures à la salle polyvalente des Grangettes.

*Jean-Louis Rousseau*

**L**e club **Gym-Grangettes** existe depuis maintenant 35 ans, avec le prix de la fidélité attribué à Moïsette et Geneviève ! Au fil des années, les adhérentes venues des Grangettes, Saint-Point-Lac, Malpas, Vaux-et-Chantegrue, Malbuisson, Oye-et-Pallet et même Pontarlier, ont toujours répondu présentes. Plusieurs animateurs se sont succédé et les activités ont évolué.

Le coach actuel, Yannick, tient bon et propose des séances adaptées au groupe, aujourd'hui plus orientées sur les étirements et les assouplissements. Forme et convivialité sont de belles motivations, sans oublier les sorties loisirs (marche, raquettes, repas...). *Mercredi 10h30/11h30 hors congés scolaires*



*Contact : Margot Aubert, Présidente Gym Grangettes : 06.79.35.00.21  
Martine Desbissshop, Trésorière - Agnès Paquelet (St-Point-Lac), Secrétaire  
Françoise Normand (St-Point-Lac), membre du comité*

**L**'**Echo du Lac** Malgré une météo bien moins favorable que les années précédentes, la saison 2021 s'est révélée satisfaisante. La nouvelle équipe en place a pu organiser huit concerts qui ont connu un franc succès auprès du public.



*St-Point-Lac fait le point*

**B**ibliothèque Après avoir subi elle aussi le contrecoup de la pandémie, la bibliothèque connaît un regain de fréquentation depuis le début du mois de novembre. Mais connaissez-vous l'existence de ce service culturel ? Son local, situé à l'étage du bâtiment d'accueil du camping, reçoit petits et grands tous les lundis de 16 à 18 heures, hors vacances scolaires et jours fériés. L'inscription et le prêt sont gratuits : profitez de cette réjouissante alternative aux écrans.

## Jardin partagé

Le confinement du printemps dernier a été l'occasion pour plusieurs habitants du village de participer aux premiers travaux de jardinage devant la mairie. Un massif de fleurs a été aménagé, accompagné d'une plantation d'arbustes. Deux beaux hôtels à insectes ont été fabriqués et installés de chaque côté. Un potager a été amorcé, mais la pluie est venue contrarier le développement du projet. Certaines personnes de bonne volonté se sont aussi investies dans le fleurissement du village, notamment au camping, ainsi que



dans la mise en place de différentes jardinières : merci à elles.

Le jardin reste ouvert, à l'initiative de chacun.e. Nous espérons que les habitants viendront contribuer à son entretien et son développement. Réfléchir à l'installation d'une table, étoffer les plantations, agrandir et soigner le potager seront autant de motifs pour se retrouver ou de faire connaissance autour d'une activité verte. Toute idée nouvelle est bienvenue !

**Cadre de vie** L'embellissement du village passe par l'aménagement de voirie qui est arrivé à son terme, avec essentiellement cette année la remise à neuf de la rue Damvauthier.



Le coût total des opérations s'élève à 511 833,58 € H.T.

Financement : *état* 56 142,84 € *DETR voirie communale département* - chaussée et panneaux D129 : 95 606 € OPSA «Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération »,  
- trottoirs 23 995 € P@C 25 « Porter une Action Concertée-axe 3 »,  
- écluse et ralentisseur 11 717 € répartition des Amendes de police  
*commune* : fonds propres 104 372,74 € emprunt 220 000 €

Le cadre de vie que beaucoup de visiteurs de St-Point nous envient dépend aussi de notre vigilance individuelle, en

commençant par veiller à la propreté de l'espace public. Les règles usuelles concernant le bruit, l'environnement, l'urbanisme, disponibles sur le site de la commune, sans oublier le code de la route, contribuent au bien-être de tous dans un respect mutuel gagnant-gagnant.



**Etat civil :***Naissances*

Jonas Ludwig, le 9 août

*Décès*

Claude Beucler, le 31 mars

Madeleine Hug, le 30 septembre

*Mariages*

- Catherine Offner et Gilles

Marmier, le 17 avril

- Lise Bobillier et Benjamin

Lotigié, le 19 juin

- Roxane Robbe-Vionnet et

Charles Barbier, le 4 décembre

**Agenda 2022**# Changement des jours de  
collecte des bacs verts# **Élection présidentielle :****10 et 24 avril**# Journée nettoyage de printemps  
(à confirmer)

# Commémoration 8 mai

# Journée sans voiture, le 22 mai

# Fête des Mères, le 28 mai

# **Elections législatives :****12 et 19 juin**

# Triathlon CNP (à confirmer)

**Mairie** 03 81 69 62 08

les mardi, jeudi et vendredi

ouverture au public

-&gt; mardi matin 9 à 12 heures

-&gt; vendredi après-midi 14 à 17h.

*site internet communal*

mairie.saintpointlac@wanadoo.fr

*application Maires&Citoyens :*

téléchargez sur votre smartphone

et laissez-vous guider, ou

inscrivez-vous en ligne sur

votre PC

**Histoires d'eaux**

La commune est en charge de la distribution d'eau potable. Elle en assure le suivi de la consommation par télé-relève, ensuite facturée par la Trésorerie de Pontarlier. La possibilité vous est offerte d'accéder au paiement par un prélèvement. Il vous faudra pour cela passer en mairie (horaires en bas de page) afin de compléter un mandat de type SEPA



La compétence en matière d'assainissement revient elle à la CCLMHD. La redevance qui s'y rapporte comporte deux parties :

- une part volumétrique qui correspond au relevé du compteur d'eau potable, à laquelle s'ajoute le cas échéant les volumes provenant d'une récupération d'eau rejetés dans le réseau avant traitement, et que l'usager a obligation de déclarer à la commune ;
- une part fixe (abonnement), facturée pour tout bien produisant des eaux usées ; à noter qu'une construction disposant d'un seul compteur collectif d'eau potable pour plusieurs unités d'habitation est assujetti à autant de parts fixes que de logements.

**2022, année électorale**

Deux scrutins à deux tours seront organisés. L'expérience des élections 2021 a montré la difficulté extrême à réunir le nombre d'assesseurs requis. Un grand merci à celles et ceux qui ont accepté de répondre aux sollicitations de la commune.

Bon à savoir : dans le cas -fâcheux- où les bonnes volontés ne suffisent pas, la loi prévoit l'organisation d'un tirage au sort afin de satisfaire aux conditions prévues.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le **4 mars 2022**, en mairie ou directement en ligne. Vous devrez :

- compléter le Cerfa 12669.02
- fournir une pièce d'identité
- présenter un justificatif de domicile.

Pour une inscription en ligne :

**[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367)**

